

**Compte-rendu de la réunion du 28/05/2021 à 19h45
Espace Meutey – Immeuble Pyramide à Mary-sur-Marne**

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, SEBASTIEN BERTHELIN, CATHERINE BOUDOT, JOCELYNE BUREK (suppléante de CHARLES-AUGUSTE BENOIST), NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, BRIGITTE DA SILVA, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, MARTINE GODE, VANESSA GUERIN, ACHILLE HOURDE, LUDIVINE HURAND, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-MICHEL LEMSEN, JEAN-DENIS LIMOSIN, FREDERIC MAAS, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, JEAN-CLAUDE OFFROY, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ARNAUD ROUSSEAU et KARINE ROUSSET.

Était présente sans voix délibérative :

EMILY RIGAUT.

Absents et ayant donné pouvoir :

GENEVIEVE BORAWSKI à VINCENT CARRE et PIERRE COURTIER à CINDY MOUSSI-LE GUILLOU.

Absents :

GILLES COLMANT, MONIQUE ESQUIROL, BERTRAND GIRAUDEAU, YVES PARIGI, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

Assistaient à la réunion :

C. ARNAUD, P. BELECE, L. BOUCARD, M. DUCHESNES, S. LASCOURREGES, B. SCHLEXER et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.
Y. MOUGENOT, collaborateurs du CIAS.

M. EELBODE accueille l'Assemblée et remercie Mme BULLOT, Conseillère départementale, pour sa présence et excuse MM. BENOIST, COLMANT, GIRAUDEAU et ROY.

Il est procédé à l'appel. 35 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE propose d'élire comme secrétaire de séance M. BATTEREAU.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 9 avril 2021.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite le Conseil à prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation de signature ; ce tableau, annexé à la fin du compte-rendu, circule parmi les rangs.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. EELBODE donne la parole à S. LASCOURREGES qui indique qu'il y a eu une erreur dans l'ordre du jour de cette réunion. A la place de « Convention d'autorisation d'occupation temporaire de parcelles de la ferme des écoliers à Dhuisy : autorisation donnée au Président de signer la convention », il convient de lire « Zone des Effaneaux - Prêt à usage portant sur des parcelles cultivables de la ferme des écoliers à Dhuisy et Chamigny », point indiqué dans la note de synthèse sur les points inscrits à l'ordre du jour.

INSTITUTION

Présentation du Site Internet OURCQ INNOVE

S. LASCOURREGES laisse la parole à Valessa JEAN-JACQUES qui présente le Site Internet OURCQ INNOVE, vitrine annexe. Son but est de communiquer sur les projets menés par le Pays de l'Ourcq (Pyramide Jean Didier, Equipement sportif, Effaneaux).

V. JEAN-JACQUES explique avoir rejoint l'équipe de l'intercommunalité dans le cadre de ses études en informatique et création de site internet pour un stage de deux mois, elle remercie M. BENOIST et M. EELBODE de lui avoir permis d'effectuer ce stage pratique de fin de formation.

V. JEAN-JACQUES présente le Site internet www.ourcq-innove.fr, celui-ci informe des projets actuels de l'intercommunalité. Une page étant dédiée au développement de la Pyramide et présente ainsi les différents services présents. Ensuite, une page est dédiée au futur équipement sportif dont les travaux commenceront en juin 2021 et enfin, la dernière page vitrine traite du projet des Effaneaux.

S. LASCOURREGES présente la charte graphique qui a été choisi par les membres du bureau pour le site Ourcq Innove. Il explique également le choix du logo reprenant les couleurs de l'intercommunalité ainsi, il fait observer l'utilisation d'une Pyramide qui renforce le symbole de ce bâtiment sur le territoire. Il ajoute enfin que ce logo sera utilisé conjointement avec le logo de l'Intercommunalité dans différentes futures communications qui seront faites par les différents services.

M. EELBODE remercie V. JEAN-JACQUES pour avoir accompli le projet du site vitrine Ourcq Innove avec efficacité.

Présentation de l'application PANNEAU POCKET

S. LASCOURREGES présente l'application PanneauPocket, explique l'utilité de l'application et précise que deux communes y adhèrent déjà, Cocherel et Jaignes.

La communication mobile entre collectivités et citoyens est une exigence de plus en plus prégnante de la population. Les habitants jugent très important de pouvoir recevoir des alertes de sécurité sur leur smartphone.

Les avantages :

- Complémentaire aux réseaux sociaux et au site internet de la Collectivité,
- Notifications en instantané : alertes (vigilance météo, arrêtés préfectoraux, consignes sanitaires, coupures réseaux...) et infos (travaux, événements, fermetures, inscriptions...) ciblées.

M. EELBODE ajoute qu'on se fixe dans la communication et dans l'information, en revanche, il n'est pas possible de répondre aux alertes créées par PanneauPocket (sans échange avec la population).

M. GAUTIER précise que pour les RPI, l'application sera gratuite mais seulement si la commune y adhère.

S. LASCOURREGES reprend la parole et précise que la formule revient à 3 966 € TTC / an pour notre intercommunalité en y intégrant les 22 communes. Pour les communes déjà clientes PanneauPocket, un remboursement sera fait au prorata du restant de leur abonnement. Il ajoute enfin, que le service communication de l'intercommunalité prendra contact avec les mairies pendant le mois de juin afin de présenter et donner les accès au service.

Création d'un poste d'Éducateur des APS principal de 2e classe à temps complet

M. EELBODE invite M. MIMMAS à présenter ce point.

M. MIMMAS informe le Conseil que, dans le cadre du départ du Référent Affaires sociales, Santé et Sport de la Communauté de communes, et afin d'assurer la continuité des actions qu'il menait, il est prévu de faire monter en compétence une partie des agents de son service.

M. MIMMAS indique que cette démarche nécessite d'augmenter le temps de travail de l'un des Éducateurs sportifs, qui occupe actuellement un poste à temps non-complet, afin de lui permettre d'assurer les fonctions de Responsable Jeunesse, Sport et Vie associative. Il propose au Conseil de créer un poste d'Éducateur des APS principal de 2e classe à temps complet. Il précise que le poste actuellement pourvu par l'agent sera proposé à la suppression une fois libéré, lors d'une prochaine séance.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à créer ce poste.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Gratification d'un stagiaire de l'enseignement supérieur

M. EELBODE invite S. LASCOURREGES à présenter ce point.

S. LASCOURREGES informe les membres de l'assemblée que la Communauté de communes a accueilli une stagiaire en développement web qui avait pour mission, en collaboration avec les services concernés, de créer plusieurs pages web de type vitrine pour valoriser les équipements et les projets du Pays de l'Ourcq.

M. EELBODE reprend la parole et souligne la qualité du travail réalisé ainsi que le fort investissement de la stagiaire et propose au Conseil de verser à cette étudiante une gratification de stage d'un montant forfaitaire de 1 000 €, étant considéré que la rémunération n'était pas prévue dans la convention initiale de stage.

M. EELBODE précise que cette gratification n'est pas une obligation et qu'elle n'a pas été réclamée par la stagiaire.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur ce point.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AMÉNAGEMENT DURABLE - TRAVAUX

Maintenance des installations de traitement d'eau de la piscine, des installations thermiques et de ventilation des bâtiments communautaires : autorisation donnée au Président ou à son représentant de signer les marchés

M. EELBODE invite B. SCHLEXER à présenter cette délibération.

B. SCHLEXER rappelle au Conseil que la Communauté de communes dispose de bâtiments tertiaires et d'équipements sportifs dotés d'installations techniques qui doivent faire l'objet d'une maintenance annuelle, tant préventive (inspections techniques et opérations d'entretien) que corrective (réparations) : les bâtiments constituant le Pôle de services (Siège communautaire, Piscine et Maison des Enfants), le gymnase R.

Bricogne à Crouy-sur-Ourcq, l'Hôtel d'Entreprises situé ZAC de Grand Champ, le bâtiment annexe au stade d'athlétisme M. Ostermeyer, la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Crouy-sur-Ourcq et la Pyramide J. Didier à Mary-sur-Marne.

Le projet de marché répond au besoin de renouvellement des prestations d'entretien et de maintenance des installations techniques de ces équipements.

Il est divisé en 5 lots :

- Lot n°1 : Maintenance des installations de traitement d'eau de la piscine, des installations thermiques et de ventilation des bâtiments communautaires ;
- Lot n° 2 : Maintenance des installations de chauffage de climatisation et de traitement d'air de la Pyramide ;
- Lot n° 3 : Maintenance des installations de chauffage et de traitement d'air du Gymnase, de l'Hôtel d'entreprises, du bâtiment du stade d'athlétisme et de la maison de santé ;
- Lot n° 4 : Maintenance des réseaux de ventilation ;
- Lot n°5 : Maintenance des installations de climatisation réversible.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 8 mai 2021, a validé le classement des offres qui lui a été présenté et a attribué les marchés, comme suit :

- pour le lot 1 à la société VEOLIA pour un forfait de maintenance annuel de 63 242,00 € HT ;
- pour le lot 2 à la société SAS A.F.C.E. ALIZÉ FROID CLIMATISATION ENVIRONNEMENT pour un forfait de maintenance annuel de 12 599,77 € HT ;
- pour les lots 3 et 5 à la société DALKIA pour un forfait de maintenance annuel de 14 148,06 € HT pour le lot 3 et 822,24 € HT pour le lot 5 ;
- pour le lot 4 à la société SARL SDI VENTILATION VDF pour un forfait de maintenance annuel de 1 780,00 € HT.

Soit un montant total attribué de 92.592,27 € H.T. par an et 370.369,08 € H.T. pour la durée maximum du marché (4 ans).

M. PICAUD précise que la société UTB précédemment titulaire de 3 des 5 lots ne s'est positionnée que sur deux lots.

S. LASCOURREGES invite B. SCHLEXER, au poste de juriste et responsable des achats publics, à se présenter. Elle remercie les élus de leur accueil et indique qu'elle a occupé plusieurs postes dans le domaine des affaires juridiques et de la commande publique dans des communes de strates différentes (Anzin - 59, Garges-lès-Gonesse – 95, Noisy-Le-Grand - 93), avant son arrivée au Pays de l'Ourcq.

M. EELBODE invite alors le Conseil communautaire à l'autoriser à signer les marchés concernés avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Accord-cadre relatif à des études et des missions de maîtrise d'œuvre pour les opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées : autorisation donnée au Président ou à son représentant de souscrire les marchés préalablement à l'engagement de la procédure de passation

A l'inverse de la délibération précédente, il s'agit d'autoriser la signature des marchés avant l'engagement de la procédure de mise en concurrence.

Les accords-cadres envisagés ont pour objet de permettre aux services de la CCPO de passer des marchés subséquents pour l'exécution des missions de Maîtrise d'œuvre et des études nécessaires aux travaux de programme d'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ils permettront également de

mener les travaux issus du schéma directeur à venir et validé par la CCPO.

M. PICAUD précise que cette forme de marché permettra aux services de la CCPO d'être plus réactifs quant au déclenchement des différentes études, préalables indispensables à la réalisation des projets.

M. EELBODE invite alors le Conseil communautaire à l'autoriser à signer les marchés concernés avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mise en application des incitations et pénalités financières relatives à l'assainissement prévues par le code de la santé publique

S. LASCOURREGES rappelle que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est compétente en assainissement collectif et non collectif et que dans l'exercice de ses missions, la collectivité peut être confrontée à des usagers ne respectant pas leurs obligations notamment :

- obligations de raccordement à l'assainissement collectif,
- conformité des dispositifs d'assainissement (collectif et non collectif),
- non-opposition à la réalisation des contrôles obligatoires,
- respect des dispositions des règlements de service.

Il précise que le Code de la Santé Publique (CSP) offre la possibilité de mettre en place plusieurs dispositions réglementaires pour faciliter la gestion des services assainissement :

- Préfinancement des réseaux
- Mise en place de pénalités en cas de non-respect des obligations des usagers au service de l'assainissement.
 - + 1 an pour la mise en application du préfinancement
 - + 2 ans pour l'obligation de raccordements
 - pénalités si non raccordement (article L1331-8)

M. PICAUD rappelle que l'idée n'est pas de pénaliser les habitants mais que s'ils ne se raccordent pas, ils paieront quand même les taxes sur l'eau et sur l'assainissement. Il précise également qu'au bout de deux ans, ils perdront les aides de raccordement. Le but est d'inciter à refaire l'assainissement non collectif.

M. EELBODE précise que ce n'est pas une taxe mais qu'il s'agit d'une sanction en cas de refus de contrôle d'assainissement.

M. HOURDE souhaite récupérer la liste des habitants non branchés sur la commune de Jaignes afin de les inciter à le faire.

Il souligne également l'excellent travail d'Anne SUY concernant les contrôles.

M. EELBODE invite alors le Conseil communautaire à l'autoriser à instaurer la pénalité financière prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Suite à la participation de MM. CARRE et OFFROY à la caractérisation des ordures ménagères résiduelles de la benne de collecte de Crouy-sur-Ourcq, qui a eu lieu au Centre de Traitement des déchets du SMITOM, mardi 25 mai, M. PICAUD donne la parole à M. OFFROY qui nous fait part des résultats qui leur ont été communiqués par le bureau d'études TERRA.

M. OFFROY explique qu'un prélèvement de 500 kg d'échantillon d'une tournée a été effectué, les sacs noirs composant l'échantillon ont été ensuite ouverts puis les déchets présents ont été triés par catégories.

Il en ressort que 21,82 % des déchets sont légitimes dans les poubelles, le reste n'ayant rien à faire dedans (4,61 % de papiers, 4,44 % de cartons, 12,68 % de textiles, 38,50 % de plastiques...).

M. CARRE prend à son tour la parole en précisant que ce qui l'inquiète c'est que la caractérisation a été faite dans une commune sans apport volontaire. Certains habitants n'ont pas compris que les consignes de tri avaient changé.

CULTURE – TOURISME - TRANSPORT

Convention de partenariat entre l'Agglomération du Pays de Meaux, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et l'Office de Tourisme du Pays de Meaux pour l'année 2021 : autorisation donnée au Président de signer la convention

Mme BEAUVAIS rappelle que la Communauté de communes et l'Agglomération du Pays de Meaux ont exprimé leur souhait de travailler de concert sur la politique touristique. Pour ce faire, la création d'un office de tourisme intercommunautaire devrait voir le jour le 1^{er} janvier 2022.

Deux réunions ont eu lieu avec l'ensemble des professionnels et élus afin de commencer à réfléchir sur ce que devrait être la nouvelle marque de territoire « Meaux Marne Ourcq ». Les participants ont été agréablement surpris du travail du cabinet qui se place en accompagnement des participants.

Mme BEAUVAIS précise qu'en attendant sa création, le Pays de l'Ourcq et le Pays de Meaux souhaitent porter des projets communs dès 2021 via l'office de tourisme du Pays de Meaux.

S. LASCOURREGES rappelle les différentes missions concernées avec la promotion de l'offre touristique du Pays de l'Ourcq à l'accueil de l'OTPM et sur les outils digitaux, la commercialisation de l'offre touristique du Pays de l'Ourcq (hors hébergement), la valorisation de l'offre de randonnée en Pays de Meaux et Pays de l'Ourcq et le développement d'une marque de territoire (Pays de Meaux – Pays de l'Ourcq).

M. EELBODE informe le Conseil qu'une réunion GIP a eu lieu le 28 mai et précise que ce partenariat existe également dans le cadre du partenariat avec Roissy et Plaines et mont de France, qui est sensible à la diffusion de l'information.


Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président de signer la convention de partenariat pour le déploiement d'actions touristiques communes en 2021.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Instauration de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2022

Mme BEAUVAIS indique que dans le cadre de la création du futur Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) réunissant les entités de l'office du Tourisme de Meaux et du Pays de l'Ourcq, ces derniers doivent posséder et harmoniser la taxe de séjour. Actuellement, cette taxe n'est prélevée que par la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux. Mme BEAUVAIS ajoute que tout doit être voté avant le 2 juillet prochain afin de pouvoir mettre en place la taxe de séjour au 1^{er} Janvier 2022. Aussi, il est demandé à la Communauté de commune de se prononcer sur l'instauration de cette taxe de séjour. Cette taxe est variable selon le type d'hébergement proposé.

S. LASCOURREGES présente le tableau des tarifs :

Catégories d'hébergement	Tarifs et taux planchers nationaux	Tarifs et taux plafond nationaux	Tarifs moyens adoptés par les EPCI en 2019 (source DGCL-DGE)	Tarifs et taux institués par le Pays de Meaux 	Taxe additionnelle départementale	Taxe additionnelle régionale	Tarif et taux applicables aux hébergeurs	Proposition pour le Pays de l'Ourcq 
Palaces	0,70 €	4,00 €	2,61 €	4,00 €	0,40 €	0,60 €	5,00 €	4,00 €
5 ***** : Hôtels, résidences, meublés	0,70 €	3,00 €	1,79 €	3,00 €	0,30 €	0,45 €	3,75 €	3,00 €
4 **** : Hôtels, résidences, meublés	0,70 €	2,30 €	1,32 €	1,50 €	0,15 €	0,23 €	1,88 €	1,50 €
3 *** : Hôtels, résidences, meublés	0,50 €	1,50 €	0,93 €	1,25 €	0,13 €	0,19 €	1,57 €	1,25 €
2 ** : Hôtels, résidences, meublés ; 4 **** et 5 ***** villages de vacances	0,30 €	0,90 €	0,67 €	0,90 €	0,09 €	0,14 €	1,13 €	0,90 €
1 * : Hôtels, résidences, meublés ; villages de vacances 1,2 et 3 ***, chambres d'hôtes, emplacements des aires de camping-cars	0,20 €	0,80 €	0,56 €	0,75 €	0,08 €	0,12 €	0,95 €	0,75 €
Hébergement sans classement ou en attente de classement (hors camping)	1 %	5 %	3,5 %	1 % plafonné à 2,3 euros	0,10 % plafonné à 0,23 euros	0,15 % plafonné à 0,34 euros	1,25 % plafonné à 2,87 euros	1 % plafonné à 2,3 euros
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement et plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,60 €	0,45 €	0,55 €	0,06 €	0,09 €	0,70 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement et plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,03 €	0,25 €	0,20 €

Mme BEAUVAIS reprend la parole et précise que le reversement à l'office du tourisme du Pays de Meaux a pour promotion touristique et au développement économique.

M. EELBODE invite alors le Conseil communautaire à l'autoriser à instaurer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1er janvier 2022.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de partenariat en faveur du tourisme accessible en train : autorisation donnée au Président de signer la convention

Mme BEAUVAIS présente l'objet de cette convention qui a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de cette coopération entre SNCF Transilien et l'Office de Tourisme, avec la volonté commune de concourir, par des actions partagées, à la promotion du territoire et à la valorisation de l'accès en train à certains sites touristiques de la CAPM et la CCPO.

Mme BEAUVAIS précise qu'SNCF Transilien s'engage à promouvoir les sites touristiques définis avec l'Office de Tourisme en communiquant sur leur desserte par le train (par exemple par des sports vidéos publicitaires de 25 secondes dans les gares et les trains). La CAPM, la CCPO et l'Office de Tourisme pour leur part valorisent sur leurs différents supports de communication l'action de SNCF Transilien en faveur du redémarrage de ce secteur majeur de l'économie sur leur territoire.

M. EELBODE propose au Conseil d'approuver la mise en place du partenariat avec la SNCF et la convention correspondante.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Demande de subvention exceptionnelle compagnie « ATMOSPHERES »

Sur avis favorable de la Commission, Mme BEAUVAIS propose au Conseil d'allouer à la compagnie « ATMOSPHERES » une subvention exceptionnelle de 3.000 € qui doit se produire au Festival d'Avignon dans le cadre de la Maison de la poésie du 7 au 31 juillet 2021, cette demande permettra à l'association de pouvoir assurer le bon fonctionnement de cet évènement.

M. EELBODE précise qu'il est très difficile de faire vivre la culture sur notre territoire et qu'il est nécessaire de soutenir cette association.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Résidence d'Artiste : Présentation de la Compagnie des Épices

Mme BEAUVAIS rappelle au Conseil que la Communauté de communes, en partenariat avec l'association Act'art et la DRAC, accueille prochainement une résidence artistique sur le Pays de l'Ourcq. La compagnie choisie est « la Compagnie des Epices », un premier Comité de pilotage a eu lieu le mardi 25 mai.

Notre volonté est d'aborder une thématique autour du canal de l'Ourcq, du patrimoine fluvial, naturel et historique du territoire. Lors du Comité de pilotage, notre agent en charge du pilotage de cette résidence d'artiste a déjà fait une visite du territoire avec la compagnie.

« La compagnie des épices » nous propose de rêver notre territoire...

Mme BEAUVAIS précise que nous souhaitons vivement, avec cette résidence, créer du partage et des rencontres entre les artistes et la population du territoire en valorisant la dimension humaine et conviviale des échanges.

Mme BEAUVAIS informe le Conseil que La résidence débutera en septembre pour se terminer en avril 2022 et ajoute que les artistes seront présents au Pays de l'Ourcq le mardi 8 juin et du mardi 15 au jeudi 17 juin (d'autres dates à venir) afin de définir le projet de notre territoire.

Mme BEAUVAIS ajoute que pour la période estivale, la Compagnie de cirque Royal Boui Boui interviendra sur notre territoire le 10 juillet à Crouy-sur-Ourcq et 28 août à Armentières-en-Brie et termine, en précisant que la communication à venir se fera en fonction de l'évolution du risque sanitaire.

AFFAIRES SOCIALES – SANTE - SPORT

Présentation de France Services

M. DUCHESNE présente le nouveau label France Services du Pays de l'Ourcq. Dans un premier temps, il expose la genèse du projet intercommunal en matière d'action sociale :

- 1989 : Mise en œuvre de sa politique sociale en s'appuyant sur le Centre Social intercommunal (Foyer socioculturel) dans le cadre d'un contrat d'objectifs
- 1999 : Création d'une structure communautaire « Accès » : emploi, information, justice, orientation, écoute (contractualisations et dispositifs...)
- 2009 : Création du C.I.A.S.
- 2018 : Installation du service « Accès » à la Pyramide et labellisation en Maison France Services (MSAP)...

M. DUCHESNE invite Y. MOUGENOT, Responsable du service Insertion Sociale et Professionnelle du CIAS, à présenter le fonctionnement du nouveau service.

Y. MOUGENOT rappelle que l'objectif général est d'apporter une réponse de proximité aux habitants sur notre territoire en matière d'information, d'orientation, d'emploi et de justice. Actuellement le service est animé par 3 agents (du service Insertion Sociale et Professionnelle) du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Leur mission est de mettre en relation les habitants avec le bon interlocuteur, de les accompagner aux démarches administratives et de les aider à l'utilisation des services et des outils numériques, en collaboration avec les 9 opérateurs France Services (CAF, CNAV, CPAM, MSA, Finances publiques, La Poste, Pôle Emploi, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur) et d'autres partenaires conventionnés (MDS de Meaux, Mission Locale, CARED, Cap Emploi, MDPH, AVIMEJ, Réseau Information Jeunesse).

Y. MOUGENOT précise que des actions spécifiques complètent leur mission, tel que les logements temporaires, la Journée de l'Orientation, le Forum de la Formation Professionnelle...

M. DUCHESNE remercie Y. MOUGENOT pour cette présentation et remarque l'importance de ce service facilitant l'accès aux droits des administrés du territoire.

M. OFFROY souligne son inquiétude face à La Poste qui vacille dans les petites communes et du risque que La Poste puisse utiliser France Services pour justifier de la fermeture d'un bureau de Poste.

Y. MOUGENOT rassure en précisant que l'opérateur La Poste touche 30 000 € de subventions de l'État au même titre que de France Services.

Convention d'adhésion de la Communauté de communes au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2021 avec le Département de Seine-et-Marne : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette adhésion

S. LASCOURREGES donne la parole à Mme MOUSSI-LE GUILLOU qui rappelle au Conseil que le Département a pleine compétence pour le Fonds de solidarité Logement (FSL) depuis le 1^{er} janvier 2015.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU rappelle que le FSL intervient auprès des ménages en difficultés sous la forme d'aides financières individuelles pour payer les dépenses liées à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance du logement, achat du mobilier de 1^{ère} nécessité,...) mais également au maintien dans le logement (dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, frais d'huissier,...).

Mme MOUSSI-LE GUILLOU précise que la contribution est fixée à 0,30 euros par habitants depuis 2013 et que le montant pour la Communauté de commune s'élève à 5 375 euros pour cette année 2021.

S. LASCOURREGES précise qu'il y a eu un avis favorable de la Commission Affaires sociales Santé et Sport.

M. EELBODE invite alors le Conseil communautaire à l'autoriser à signer la convention d'adhésion de la Communauté de communes au FSL pour l'année 2021 avec le Département de Seine-et-Marne.

Convention Ecole Multisports associative Département / Communauté de communes / USPO : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. EELBODE invite M. MIMMAS à présenter ce point.

M. MIMMAS rappelle que l'USPO anime dans le gymnase communautaire une Ecole Multisports avec le concours du Département, compétent dans la promotion et le développement des activités physiques et sportives. Elle précise qu'à ce titre, le Département propose une convention avec les associations, en charge de l'animation et de l'organisation des activités sportives, et les collectivités, propriétaires des équipements sportifs.

Il indique que le Conseil est invité à valider la convention Ecole Multisports associative Département / Communauté de communes / U.S.P.O. pour l'année scolaire 2020-2021, dans laquelle la Communauté de communes s'engage à mettre à disposition de l'USPO le gymnase communautaire pour les besoins de l'Ecole Multisports animée par l'USPO.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil, M. ETIENNE ne prend pas part au vote.

Participation à la concertation sur le projet de SDAGE 2022-2027 du Bassin Seine-Normandie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

G. WAYMEL indique au Conseil que le bassin Seine-Normandie pourrait adopter de manière anticipée le SDAGE 2022-2027. Le projet de SDAGE demande que les documents d'urbanisme s'attachent à rendre obligatoire la compensation des nouvelles surfaces imperméabilisées à hauteur de 100 % en milieu rural et de 150 % en milieu urbain, à l'échelle du territoire couvert par le document d'urbanisme.

M. ROUSSEAU prend la parole et précise que la proposition qui est faite au Conseil, est d'émettre un avis assorti des réserves suivantes :

- Réserve n°1 : au niveau de la disposition 1.3.1 « mettre en œuvre la séquence ERC en vue de préserver la biodiversité liée aux milieux humides des altérations dans les projets d'aménagement », les compensations ne devraient pas dépasser 100 % de la surface affectée même lorsque la compensation s'effectue en dehors de l'unité hydrographique,

- Réserve n°2 : au niveau de la disposition 3.2.2 « Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser la gestion à la source des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme pour les secteurs ouverts à l'urbanisation », les compensations ne devraient pas dépasser 100 % des surfaces nouvellement imperméabilisées dans les communes de moins de 5000 habitants.

Mme GODE demande si le SDAGE intègre les terres agricoles.

M. ROUSSEAU précise que ce schéma concerne l'ensemble des caractérisations de terre si elles sont concernées par la classification zone humide (caractérisation au niveau national).

M. EELBODE invite le Conseil d'émettre un avis assorti de réserve sur le projet de SDAGE 2022-2027.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Zone des Effhaneaux - Prêt à usage portant sur des parcelles cultivables de la ferme des écoliers à Dhuisy et Chamigny

M. EELBODE rappelle au Conseil que la Communauté de communes est notamment propriétaire de 53,7 ha parcelles cultivables à Dhuisy et Chamigny et qu'il reste 51,4 ha, non concernés par le projet du groupe FM, dont une grande partie était sous convention avec la SAFER depuis 2010. Ces parcelles pourraient être proposées à nouveau à la SAFER après une période de vacance réglementaire.

G. WAYMEL précise que le 16 octobre 2020, le Conseil a autorisé la signature d'un prêt à usage (sans versement de loyer, ni redevance) pour ces 51,4 ha couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 août 2021 avec Monsieur Sébastien SUSSET, agriculteur à TANCROU, ferme de MONTSOUTIN.

M. OFFROY s'interroge sur le risque de changement de destination.

M. EELBODE précise qu'à terme, il sera nécessaire de repasser avec la SAFER avec une convention de 6 ans pour ne pas requalifier l'occupant des lieux afin de toujours avoir la main sur les terres.

M. EELBODE propose au Conseil de valider le principe d'un nouveau prêt à usage (ou d'un avenant au contrat de prêt signé le 3 décembre 2020) sans versement de loyer, ni redevance à Monsieur Sébastien SUSSET, agriculteur à Tancrou (ferme de Montsoutin), pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur la surface maximale de 51,4 ha.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montreuil-aux-Lions : avis

M. ROUSSEAU rappelle que la Communauté de communes est associée aux procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) des Communes proches.

M. ROUSSEAU souligne alors que le 20 février 2021, le Conseil Municipal de Montreuil-aux-Lions a décidé d'arrêter le projet de PLU de la Commune comportant notamment les éléments suivants :

- un PADD qui prévoit une croissance d'environ 0,9 % par an. Elle permettrait d'atteindre un nombre d'habitants d'environ 1600 en 2030 (population municipale de 1369 habitants en 2017) par de nouvelles constructions au sein des dents creuses et des principaux hameaux,

- une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant la zone de la Herrupe classée en « 1AUi » (15,73 ha) à vocation industrielle, commerciale et activités tertiaires et agricoles. Comme dans le PLU en vigueur, elle est située à proximité de l'échangeur autoroutier de Montreuil-aux-Lions et de la zone d'activités des Effaneaux.

Ayant rendu compte de l'avis favorable rendu par la Commission Aménagement du territoire, Politiques contractuelles et durables, Numérique réunie le 10 mai 2021, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur le projet de PLU de la Commune de Montreuil-aux-Lions, compte tenu de ces remarques.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Sites isolés

M. GILLE informe le Conseil que les services de la Communauté de communes travaillent avec Seine-et-Marne Numérique sur la liste des sites isolés et qu'après un retour du nombre répertorié de ces sites (en janvier 116 et à ce jour 28), il va y avoir un travail de vérification. Il incite les communes à recenser dès à présent les sites isolés sur leur commune.

M. GILLE ajoute que le planning de déploiement en est à sa deuxième période sur les trois qui sont prévues et précise que la phase de déploiement en cours fait l'objet d'un retard allant de 3 à 4 mois.

S. LASCOURREGES précise qu'une adresse mail dédiée aux problématiques du déploiement à l'attention des mairies a été créée et qu'elle n'est dédiée qu'à cela.

M. GILLE fait part de l'échange avec Seine-et-Marne Numérique au sujet des sites isolés et informe le Conseil qu'une nouvelle convention doit être faite avec le Syndicat pour leur raccordement. Il est important de noter que si nous répertorions moins de sites isolés, le financement change, de 300 K€ il ne resterait plus qu'à charge de la Communauté de communes environs 160 K€.

Seine-et-Marne Numérique : Motion

M. GILLE souhaite proposer au Conseil communautaire de reprendre une motion de Seine-et-Marne Numérique, visant à réduire les dysfonctionnements d'exploitation principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements, ainsi que les interventions non conformes de sous-traitants des opérateurs commerciaux dans les armoires de rue (« STOC »).

M. EELBODE propose alors la motion suivante :

- d'adopter la motion pour la protection du réseau sem@fibre77 ;

- de réaffirmer que l'application du mode STOC par le délégataire ne peut contrevenir au maintien en état de fonctionnement de cette infrastructure publique et à la bonne exécution du service public que doit le délégataire en application du contrat de délégation de service public qui le lie au Syndicat ;

- de réaffirmer que le retour à des conditions normales de maintien des infrastructures et d'exploitation du réseau de fibre optique par les OCEN représente un enjeu crucial et prioritaire pour les Seine et Marnais, les acteurs économiques et les collectivités territoriales ;

- de demander une réforme profonde du mode STOC
- de demander à l'État un ambitieux « plan d'urgence de professionnalisation de la filière fibre optique »
- de demander solennellement à Madame la Présidente de l'ARCEP de prendre connaissance de la contribution de l'intercommunalité à soutenir la motion du Syndicat en réponse à la consultation publique de l'ARCEP sur les raccordements FTTH ainsi que de la présente motion afin que le cadre d'exécution des Réseaux d'Initiative Publique soit pleinement pris en compte.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Arrêt du programme Petites Villes de Demain, proposition du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

S. LASCOURREGES rappelle au Conseil que dans le cadre de la délibération du 24 avril 2021, le Conseil communautaire a autorisé la signature par le Président de la convention de mise en place du projet Petite Ville de Demain avec la ville de Lizy-sur-Ourcq.

Par courrier en date du 29 avril 2021, la commune a (refusé le projet et) annoncé son retrait au représentant de l'État.

Il ajoute que les services de l'État, ayant pris acte de cette décision, ont sollicité le concours de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq afin de mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), celui-ci ayant pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tout le territoire de l'intercommunalité.

M. GILLE explique que cette décision a été la résultante d'un manque de communication de sa part envers son conseil et l'intercommunalité, il ajoute également que les services de l'État l'ont fortement incité à rentrer dans le programme sans qu'il ait pu avoir la possibilité de bien connaître l'implication des différents acteurs dans ce projet.

M. EELBODE souligne son mécontentement à M. GILLE, en lui signalant les retours négatifs des services de l'État, en particulier du Préfet. Il précise également qu'il ne s'agit pas d'un manque de « communication » du maire mais d'un problème de méthode et constate que l'engagement de la Communauté de communes a été fait sans consultation.

M. EELBODE ajoute qu'un courrier d'intention du Maire de Lizy-sur-Ourcq a été adressé le 12 septembre 2020 aux services de l'État, engageant sa commune au programme Petites Villes de Demain. Les informations relatives à l'engagement de l'Intercommunalité étaient disponibles dès octobre 2020. M. EELBODE précise que le Maire de Lizy-sur-Ourcq n'avait pas pris soin de faire délibérer son Conseil avant de demander à l'Intercommunalité de se prononcer. Cette dernière se trouvant dans une situation inconfortable vis-à-vis des services de l'État suite au refus de l'adhésion de la ville de Lizy-sur-Ourcq, l'Intercommunalité est donc dans l'obligation de voter le retrait du programme et de mettre en place un Contrat de Relance Territoriale et de Transition Ecologique.

M. BELLANGER demande des explications sur ce dysfonctionnement avéré entre le Conseil municipal, le Maire de Lizy et l'Intercommunalité.

M. GILLE réitère ses propos et ses explications.

M. PICAUD prend la parole afin d'ajouter que cette situation empêche la bonne instruction des demandes de subventions dites DSIL ou DETR, que pour l'intercommunalité la perte de ces subventions dans le cadre du projet de complexe sportif s'élève à prêt d'un 1,4 Millions d'euros. Il ajoute enfin la situation de « prise d'otage » des communes et la contrainte d'instruire leurs projets dans le Contrat de Relance Territoriale et de Transition Ecologique.

Mme ROUSSET intervient afin d'ajouter des éléments sur la communication interne au Conseil municipal de la ville de Lizy-sur-Ourcq.

M. EELBOODE après avoir entendu toutes les interventions à ce sujet décide de clore les débats afin de passer au vote.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la décision du Conseil municipal de la ville de Lizy-sur-Ourcq et d'accepter la mise en place du CRTE.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Eolien : information

M. ROUSSEAU rappelle que nous avons un cadre juridique et qu'un paragraphe sur le sujet éolien est inscrit au SCOT. Il ajoute qu'une étude globale doit être faite, non pas par commune et qu'il doit y avoir une concertation au niveau de notre intercommunalité.

M. ROUSSEAU précise que la discussion peut être réouverte si une demande officielle se fait auprès du Président.

Mme FAOUCHER s'interroge sur la visite des sociétés à ce sujet.

M. HOURDE ajoute qu'il a reçu la visite d'EDF pour présenter un projet d'éoliennes sur notre territoire et à préciser à la société de prendre contact auprès de M. ROUSSEAU. Il a rappelé l'existence du SCOT sur notre territoire et qu'une décision ne peut être que communautaire.

Mme DA SILVA annonce au Conseil qu'une Fête patronale aura lieu sur la commune de Lizy-sur-Ourcq du 11 au 14 juin et que la Fête de la musique aura lieu le 19 juin sur le parvis de la Maison Rouge.

M. EELBODE informe les élus du départ de M. DUCHESNE qui va quitter la Communauté de communes pour une retraite bien méritée. Il le remercie pour ses années passées au service du Pays de l'Ourcq, rend hommage à son professionnalisme, sa compétence, et lui transmet toute la reconnaissance et les compliments des élus communautaires.

M. DUCHESNE rappelle sa venue sur le territoire et informe l'assemblée des projets qu'il a menés tout au long de sa carrière à l'intercommunalité, il a également tenu à remercier ses collègues de travail ainsi que les différents Président et Vice-Président qu'il a accompagné dans les différentes mandatures.

M. EELBODE informe le Conseil que la prochaine réunion de Conseil est programmée le 25 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 23h01.

Le secrétaire, M. BATTEREAU.



ANNEXE – ACTES SIGNES DEPUIS LE 9 AVRIL 2021 DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SIGNATURE

TYPE D'ACTE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
Commande	CHANGEMENT DE TRAIN ARRIERE DES PNEUS PEUGEOT BERLINGO EJ-395-CG	TOP GARAGE – TONY RODRIGUES	171,68 €	13/04/21
Commande	FOURNITURE D'UN SOUFFLEUR STIHL BR 450	JARDINS LOISIRS	470,00 €	13/04/21
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN ASPIRATEUR DORSAL POUR ESCALIER DE LA PYRAMIDE	UGAP	1 326,35 €	13/04/21
Commande	REPLACEMENT PORTE A 2 VANTAUX 3EME ETAGE EST BATIMENT PYRAMIDE CAR NOUVEAU LOCATAIRE	MENUISERIE DE L'OURCQ	1 354,53 €	13/04/21
Commande	INSTALLATION D'UNE PRISE POUR L'AQUARIUM SIEGE DE LA CCPO	VILLIERS BRUNO	242,00 €	13/04/21
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS DE VISIOCONFERENCE POUR LA SALLE DE REUNION DE LA CCPO	VISUNEXT	1 226,66 €	15/04/21
Commande	RECONNAISSANCE DE LIMITES DE BORNAGE DU RESERVOIR D'EAU POTABLE D'ETREPILLY	RODOLPHE CHOLLET ASSOCIES	1 020,00 €	16/04/21
Commande	PRESTATION FOODTRUCK - 8 PLATEAUX POUR LE JURY DE LA RESIDENCE D'ARTISTES ACT ART	EYWA	108,00 €	16/04/21
Commande	ACHAT FORFAIT EUROPEEN 33 UP	DILA	2 700,00 €	19/04/21
Commande	ACHAT FORFAIT NATIONAL 16 UP	DILA	1 350,00 €	19/04/21
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN SPECIFIQUES A LA PISCINE	UNIVARSOLUTIONS	687,00 €	20/04/21
Commande	REPLACEMENT DE 2 PORTES CABINE ASCENSEUR IDR29 BATIMENT PYRAMIDE	OTIS	5 928,77 €	20/04/21
Commande	REPLACEMENT DE 2 PORTES CABINE ASCENSEUR IDR28 BATIMENT PYRAMIDE	OTIS	11 857,53 €	20/04/21
Commande	ENTRETIEN DES PORTES DES BATIMENTS DE LA CCPO – REPLACEMENT DES PAUMELLES	BASLE	2 480,00 €	20/04/21
Commande	REPARATION DE LA TONDEUSE AUTOPORTEE GIANNI FERRARI – REPLACEMENT DU VERIN DE HAUTEUR DE COUPE	JARDINS LOISIRS	496,00 €	20/04/21
Commande	CHANGEMENT DE 4 SANITAIRES AILE OUEST DU BATIMENT PYRAMIDE	CEDEO	476,00 €	20/04/21
Commande	ACTIVITES SEMAINES SPORTIVES VACANCES DE PRINTEMPS 2021 DECOUVERTE DE L'EQUITATION LE 22/04/21	CENTRE EQUESTRE DE DHUISY	179,15 €	20/04/21
Commande	REPARATION DU BROYEUR A BRANCHE SUITE A UNE FUITE D'HUILE	JARDINS LOISIRS	518,08 €	22/04/21
Commande	MISE EN CONFORMITE DU GARDE DU CORPS ACCES LOCAL TECHNIQUE ET DE LA MAIN COURANTE – AJOUT MAIN COURANTE - PISCINE	SERRURERIE DE L'OURCQ	800,00 €	22/04/21
Commande	REPARATION BUSE D'ASPIRATION DE LA BALAYEUSE	LABOR HAKO	666,00 €	27/04/21
Commande	FOURNITURE DE BANDE DE RUBAN ADHESIF PHOTOLUMINESCENT - LOCAL TECHNIQUE PISCINE	SETON	223,60 €	27/04/21

Commande	FOURNITURE DE PEINTURE+ SILICE POUR SIGNALISATION ESCALIER DANS LE LOCAL TECHNIQUE DE LA PISCINE	ZOLPAN	65,95 €	27/04/21
Commande	ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ET FISCAL	STRATORIAL	12 000,00 €	27/04/21
Commande	ADHESION 2021 FNCS – GESTIONNAIRE DE CENTRE DE SANTE	FNCS	445,00 €	27/04/21
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN SMARTPHONE POUR LE SERVICE COMMUNICATION	BOUYGUES	279,00 €	03/05/21
Commande	FOURNITURE ET INSTALLATION DE 2 ELECTROVANNES DU DEGRILLEUR ET 1 ONDULEUR DANS L'ARMOIRE ELECTRIQUE DE LA STEU DE TANGROU	OTV VEOLIA	2 542,00 €	03/05/21
Commande	LOCATION 2 AQUARIUMS GRAND MODELE ET ENTRETIEN PENDANT 36 MOIS	AQUALOC	24 774,88 €	03/05/21
Commande	DANS LE CADRE DU PROJET BIODIVERSITE ACHAT DE SEMENCES PRAIRIES FLEURIES – EFFANEAUX	TERRITOIRE 77	1 428,00 €	04/05/21
Commande	ACHAT DE DRAPS EXAMEN ET DE MASQUES FFP2 POUR LE CENTRE DE SANTE	PHARMACIE DU CANAL	239,08 €	05/05/21
Commande	REPLACEMENT DE 7 CAILLEBOTIS SUR UN DES SAUTOIR DU STADE	SERRURERIE DE L'OURCQ	520,00 €	06/05/21
Commande	FOURNITURE D'UNE AUTOLAVEUSE A BATTERIES POUR LE GYMNASE	PNCI	5 842,96 €	07/05/21
Commande	INSTALLATION D'UN ENSEMBLE INTERPHONE POUR ENTREE BATIMENT PISCINE – MDE	VILLIERS BRUNO	4 092,00 €	07/05/21
Commande	AMELIORATION SUR L'INSTALLATION D'INJECTION DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA PISCINE	VEOLIA	1 757,00 €	07/05/21
Commande	DERATISATION DU SITE PYRAMIDE – 2 PASSAGES / AN	HYGIENE DE L'OURCQ	297,00 €	07/05/21
Commande	MISE AUX NORMES DE LA CHAUFFERIE DU POLE DE SERVICES – CREATION D'UNE VENTILATION HAUTE	VEOLIA	4 740,00 €	07/05/21
Commande	REPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE DES SCORES DU GYMNASE	BODET SPORT	3 555,00 €	07/05/21
Commande	ASSISTANCE D'UN AN POUR PANNEAU D'AFFICHAGE DES SCORES DU GYMNASE	BODET SPORT	400,00 €	07/05/21
Commande	FOURNITURE DE 5 TELECOMMANDES POUR LE PORTAIL HDE	VILLIERS BRUNO	185,00 €	07/05/21
Commande	INSERTION ANNONCE RECHERCHE TECHNICIEN OU INGENIEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT VIA PLATEFORME EMPLOI PUBLIC	GROUPE MONITEUR	830,00 €	07/05/21
Commande	FOURNITURE DE SACS A MONNAIE POUR LE DEPOT D'ESPECES	UGAP	15,16 €	10/05/21
Commande	FOURNITURE DE SACS A BILLETS POUR LE DEPOT D'ESPECES	UGAP	17,29 €	10/05/21
Commande	RACCORDEMENT DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE DU POSTE DE RELEVAGE DE CONGIS	SAUR	1 865,06 €	10/05/21
Commande	ACHAT DE BOUTEILLES D'EAU POUR LES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE	COCCI MARKET	60,00 €	10/05/21
Commande	DEPANNAGE DE LA TONDEUSE AUTOPORTEE ISEKI SFH240	MATAGRIF	513,33 €	12/05/21
Commande	FOURNITURE DE SUSPENTES ET CROCHETS POUR EXPOSER DES TABLEAUX	LES ATELIERS DU PEINTRE	118,00 €	17/05/21

Commande	FOURNITURE DE MASQUES CHIRURGICAUX TYPE II	SAVOY INTERNATIONAL	750,00 €	17/05/21
Commande	FOURNITURE D'UN ABRIS DE STOCKAGE POUR LES PRODUITS CHIMIQUES LIES AU TRAITEMENT DES EAUX DE LA PISCINE	DIFOPE	1 614,00 €	18/05/21
Commande	BRANCHEMENT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LA CONSTRUCTION EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE	SAUR	702,29 €	19/05/21
Commande	REPLACEMENT DU CAPOT DE GYROPHARE DU RENAULT MASTER BENNE 260 ETX 77	TOP GARAGE – TONY RODRIGUES	42,29 €	20/05/21
Commande	ENTRETIEN DU MATERIEL DE DEBROUSSAILLAGE	MATAGRIF	170,37 €	21/05/21
Commande	REPLACEMENT 1 PROJECTEUR EXTERIEUR ET INSTALLATION D'UNE SONNETTE POUR FRANCE SERVICE BATIMENT PYRAMIDE	CGE DISTRIBUTION	87,28 €	25/05/21
Commande	MISE EN LIGNE OFFRE D'EMPLOI POSTE DE TECHNICIEN OU INGENIEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR UN SUPPORT PROFESSIONNEL LIE AU DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT	COGITERRA	450,00 €	25/05/21
Commande	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT DE 12 MOIS AU MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT	GROUPE MONITEUR	576,89 €	26/05/21